



Collaboration Interinstitutionnelle

Rapport annuel 2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Commission cantonale CII
Kantonale IIZ-Kommission**

Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**
Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**
Direction de l'économie et de l'emploi **DEE**
Volkswirtschaftsdirektion **VWD**

Sommaire

Mot du président	3
1 Commission cantonale CII	4
1.1 Membres de la Commission	4
1.2 Mission	5
1.3 Bilan 2017	5
1.4 Objectifs 2018	6
2 Prestations de la CII	7
2.1 Medval	7
2.2 Formation	9

Mot du président



Il est indéniable que la CII est une pièce indispensable du puzzle de la sécurité sociale dans notre pays, du moment que les citoyens et les citoyennes doivent jongler entre plusieurs assurances, sociales ou privées, et l'aide sociale.

Contrairement à ce que l'on peut imaginer, pour nous, les partenaires de la sécurité sociale, la CII n'est pas une option. Elle est un élément essentiel de notre pratique, parce que nos bénéficiaires, les citoyens et les citoyennes, de par leur trajectoire de vie s'adressent en même temps à plusieurs services que nous représentons.

Tous les cadres légaux dans les domaines d'application que sont les nôtres mentionnent noir sur blanc que nous devons travailler dans une logique de collaboration interinstitutionnelle et que nous devons développer une culture de la coordination.

De son côté la CII permet la réalisation de processus visant à faciliter la communication et la coordination des actions et des mesures dans l'intérêt des bénéficiaires communs.

Cela fait bientôt 15 ans que la CII trace son chemin dans le canton de Fribourg. Pendant ces trois lustres de travail commun, les partenaires principaux et historiques que sont les ORP, les SSR et l'Office AI ont appris à se connaître, à travailler ensemble et surtout à se coordonner dans l'intérêt et pour le bien des bénéficiaires. Dans ces 15 ans d'existence la CII a aussi eu d'autres effets dynamiques, à savoir que les processus propres aux trois partenaires ont subi d'importantes évolutions afin d'inclure la coordination interinstitutionnelle.

Dans un cas ces efforts ont déjà abouti à une Convention formalisée, celle entre les ORP et les SSR, connue sous le nom de « Convention 33 LEMT* ».

Actuellement, les ORP et l'Office AI travaillent d'arrache-pied sur un document qui poursuit les mêmes buts de coordination de leurs pratiques. J'ai bon espoir qu'une même démarche pourra voir le jour entre les SSR et l'Office AI. La Commission cantonale pour la CII, conformément à la mission attribuée par le Conseil d'Etat, va veiller au bon fonctionnement de la coordination et de la collaboration entre les services impliqués (accords de collaboration, conventions bi ou trilatérales) et à proposer les améliorations nécessaires.

Cependant, 2017 a représenté pour la CII, dans notre canton, un tournant de son existence. A l'instigation du Conseil d'Etat, la CII a adhéré à la stratégie globale visant à enrayer le chômage de longue durée. La Commission cantonale pour la CII a ainsi piloté l'implantation de la nouvelle prestation CII appelée Medval, qui a pris son envol le 1^{er} juin 2017.

Ainsi, les compétences multidisciplinaires, résultant des expériences vécues par la CII fribourgeoise depuis de nombreuses années, peuvent rendre service dans ce contexte. Je pense ici notamment à la pratique et à la culture de collaboration développées dans les Espaces de coordination Nord, Centre et Sud et à la contribution essentielle des médecins CII.

Le 1^{er} juin 2017 est donc une date à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la CII dans le canton de Fribourg. Oui, la CII a changé de perspective, de public-cible, de mission. Oui, la CII a maintenu sa culture, sa méthodologie, ses compétences et ses acteurs principaux.

La Commission cantonale pour la CII, dont je salue ici l'engagement et la clairvoyance, a contribué à atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat et reste constamment à l'écoute du terrain. Elle saura, dans les années à venir, proposer la réalisation d'autres prestations venant compléter les instruments de coordination déjà en place.

* LEMT = Loi sur l'emploi et le marché du travail

■ Marco Lepori, président

1 Commission cantonale CII

La Collaboration interinstitutionnelle (CII) du canton de Fribourg est une stratégie commune des partenaires institutionnels suivants:

- Les Offices régionaux de placement (ORP) ;
- l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ;
- les services sociaux régionaux (SSR).

La Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (ci-après : la Commission) a été instituée en avril 2002 sur décision du Conseil d'Etat. Chaque partenaire institutionnel y est représenté par quatre membres. Elle s'est également dotée d'un bureau composé de trois personnes, l'organe de gestion CII, qui en collaboration avec le coordinateur cantonal CII, implémente le dispositif opérationnel et veille à son bon fonctionnement.

1.1 Membres de la Commission

M. Lepori Marco / Président*	Office AI
M. Simonet Jean-Claude / Vice-président* (jusqu'au 30 juin 2017)	Service de l'action sociale
Mme Besana Uwera Laura*	Service Public de l'Emploi
M. Challand Alain	Service Public de l'Emploi / Mesures du Marché du Travail (MMT)
M. Costa Victor	Service Public de l'Emploi / ORP Centre
Mme de Weck Antoinette (jusqu'au 30 juin 2017)	Commission sociale de la Ville de Fribourg
M. Flückiger Stephan	Service Public de l'Emploi / ORP Nord
M. Guerry Etienne* (depuis le 1 ^{er} juillet 2017)	Service de l'action sociale
M. Krebs Thomas	Office AI
M. Lüthi Daniel (depuis le 1 ^{er} juillet 2017)	Commission sociale de l'Entente intercommunale de la Glâne
Mme Mürner Sarah	Service social du district du Lac
M. Perriard Nicolas	Office AI
M. Sallin André	Service social de la Gruyère
Mme Schenker Marie-France	Office AI

* Egalement membres de l'organe de gestion

(Etat au 31.12.2017)

Le coordinateur cantonal CII, M. Nicolas Gehriger, ainsi que la secrétaire de la Commission, Mme Roxane Hrubariu, soutiennent également la Commission dans la réalisation de ses tâches et participent à ses séances.

1.2 Mission

Le système de protection sociale suisse est le résultat d'ajouts pièce par pièce de dispositifs de prise en charge des risques sociaux: pauvreté, vieillesse, accident, maladie, chômage, invalidité, etc. La coordination entre les dispositifs est complexe car les législations qui s'y appliquent suivent quelquefois des objectifs différents, aux dépens parfois des besoins concrets des bénéficiaires.

Dans le canton de Fribourg, la CII a pour but de mieux coordonner les efforts des dispositifs de l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale en vue de la réinsertion socioprofessionnelle de leurs bénéficiaires. L'enjeu est la résolution de problèmes réels grâce à une amélioration de la coordination durant l'ensemble du processus, de l'évaluation de la situation jusqu'à l'intégration sur le marché du travail.

Concrètement, les Offices régionaux de placement, l'Office AI et les services sociaux régionaux mettent en commun les compétences et les mesures pour favoriser une réinsertion rapide et durable sur le marché du travail des personnes concernées. En ce sens, la CII contribue à la lutte contre le chômage de longue durée.

La Commission a pour mission d'organiser sur le plan cantonal le dispositif CII visant à prévenir l'exclusion sociale et à favoriser la réinsertion professionnelle, ainsi que d'en assurer le suivi.

La CII propose actuellement trois prestations :

- **Medval** : La CII met à disposition du personnel des ORP, de l'OAI et des SSR, une prestation d'évaluation multidisciplinaire qui leur permet de mieux comprendre la situation des bénéficiaires dont le processus de réinsertion professionnelle est perturbé par un problème de santé.
- **Formation** : La CII propose des formations au travail interinstitutionnel à l'intention du personnel de ses trois institutions partenaires.
- **Autres prestations** : La CII encourage également les différentes formes de collaboration bilatérale entre les institutions, et œuvre à développer de nouvelles prestations, notamment dans le domaine de la coordination de réseau et du suivi des situations.

1.3 Bilan 2017

En 2017, la Commission a lancé son nouveau concept. Elle a notamment mis en œuvre la prestation Medval, offrant une évaluation des situations de bénéficiaires suivis par les ORP, les services sociaux ou l'Office AI ayant des problèmes de santé qui entravent leur réinsertion dans le marché du travail.

Objectifs stratégiques 2017

- **Implémenter et contrôler la mise en œuvre de la phase 2 « Evaluation assistée ».**

Les membres de la Commission ont validé les principes et les modalités de la prestation d'évaluation assistée, appelée Medval. Les critères d'annonce, les outils et l'organisation ont été définis. La nouvelle prestation Medval a ainsi été lancée le 1^{er} juin 2017. La Commission a suivi la mise en œuvre par le biais du monitorage, assuré par le coordinateur cantonal CII.

- **Promouvoir le nouveau dispositif CII.**

La Commission a choisi de promouvoir le nouveau dispositif CII par le biais d'une formation cantonale regroupant l'ensemble des spécialistes des trois dispositifs partenaires (cf. paragraphe 2.2 Formation). D'autres séances ad hoc ont été organisées suivant le besoin.

Objectifs opérationnels 2017

- **Piloter la mise en œuvre de la phase 2 « Evaluation assistée ».**

Avec le soutien du coordinateur cantonal CII, la Commission a piloté la mise en œuvre de la prestation Medval. L'organisation des espaces CII, l'adaptation des outils de travail et de l'outil informatique CASEnet ainsi que le monitorage des cas ont été réalisés.

- **Former les partenaires institutionnels au nouveau dispositif CII.**

Cet objectif a été rempli dans le cadre des formations initiale et continue organisées par la CII dans le courant de l'année 2017 (cf. paragraphe 2.2 Formation).

1.4 Objectifs 2018

La Commission cantonale CII s'est fixé deux **objectifs stratégiques** pour l'année 2018, à savoir :

- Affiner la gouvernance CII.
- Cerner les besoins actuels aux niveaux III (coordination) et IV (suivi des situations) du nouveau modèle stratégique.

Elle s'est également fixé les **objectifs opérationnels** suivants :

- Former les équipes Medval.
- Former les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs ORP/SSR/OAI à la CII.
- Effectuer une évaluation de la prestation Medval.

2 Prestations de la CII

Au niveau opérationnel, la CII peut compter sur trois équipes interdisciplinaires composées chacune de spécialistes du corps médical, de l'Office AI, de l'ORP, et des services sociaux. Avec le coordinateur cantonal CII, ces équipes réalisent les mandats de prestation qui sont sollicités par les partenaires des trois institutions.

2.1 Medval

Medval est une prestation d'évaluation interdisciplinaire que la CII met à disposition du personnel de l'ORP, de l'OAI et des SSR, afin de les aider à soutenir les bénéficiaires dont le processus de réinsertion est perturbé par un problème de santé. Grâce à l'expertise des médecins CII et des assesseurs et assesseuses des trois institutions partenaires, la CII évalue la situation médicale des bénéficiaires, prend contact avec les médecins traitants, éventuellement rencontre les bénéficiaires en personne, et propose des pistes de réinsertion après une analyse de leur situation institutionnelle. Cette prestation a été lancée le 1^{er} juin 2017. Elle est ouverte au personnel des trois dispositifs partenaires, mais répond principalement à un besoin des ORP et des SSR.

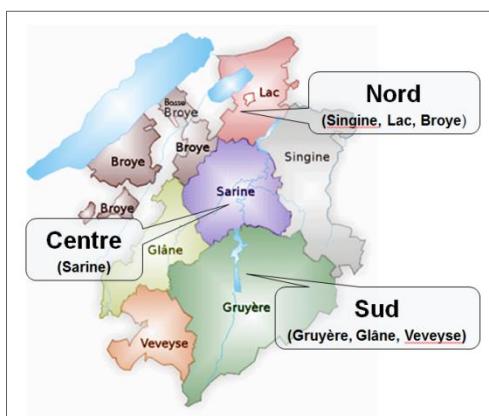
Quelques chiffres en bref

- **75** mandats sollicités
- **50** rapports d'évaluation produits
- **29** jours en moyenne entre la date de l'annonce et la réalisation de la séance d'évaluation
- **65** jours en moyenne entre la date de l'annonce et la réception du rapport final

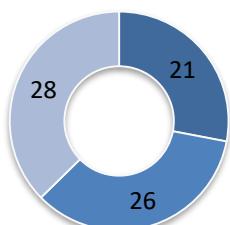
(Période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017)

Provenance des demandes d'évaluation

Les mandats sont sollicités directement par les collaboratrices et les collaborateurs de l'ORP, de l'OAI ou des SSR. Voici comment se sont réparties ces demandes en 2017 :

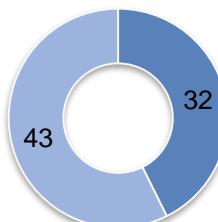


Répartition géographique



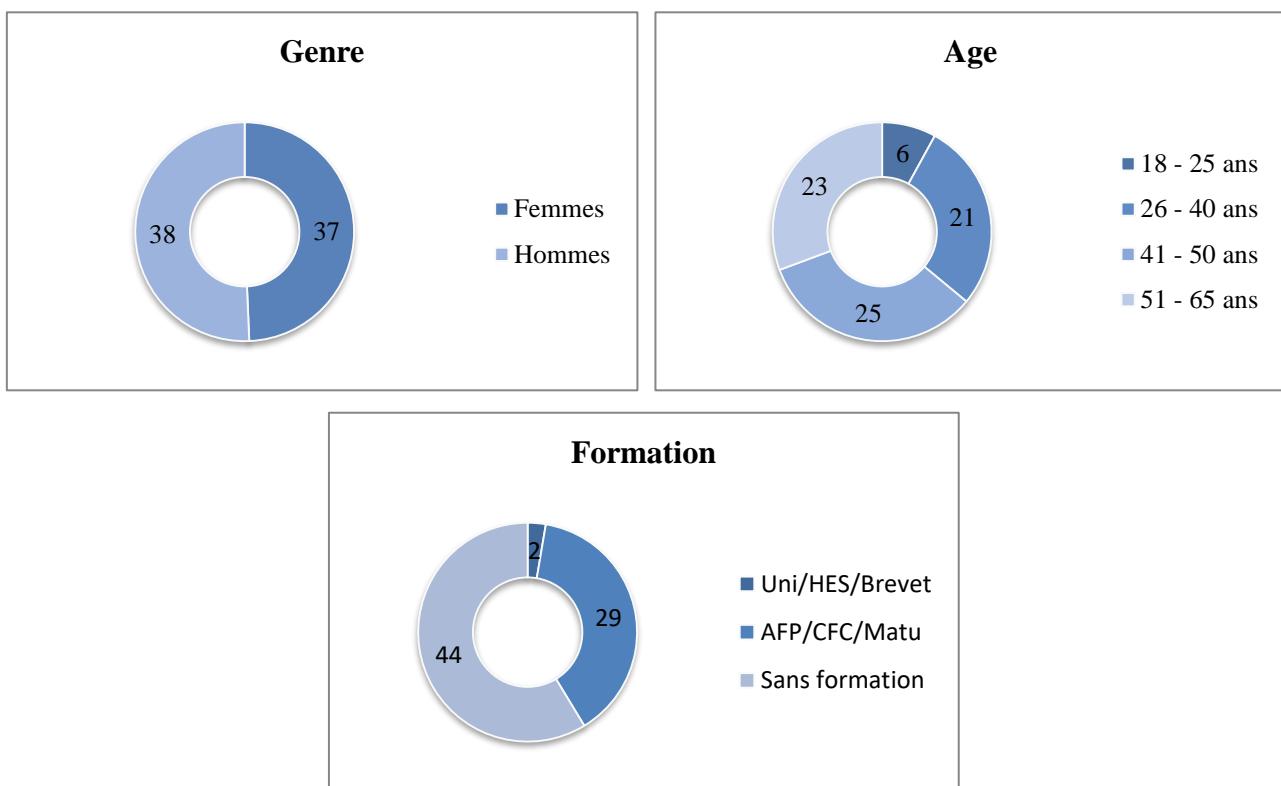
- Nord
- Centre
- Sud

Institutions



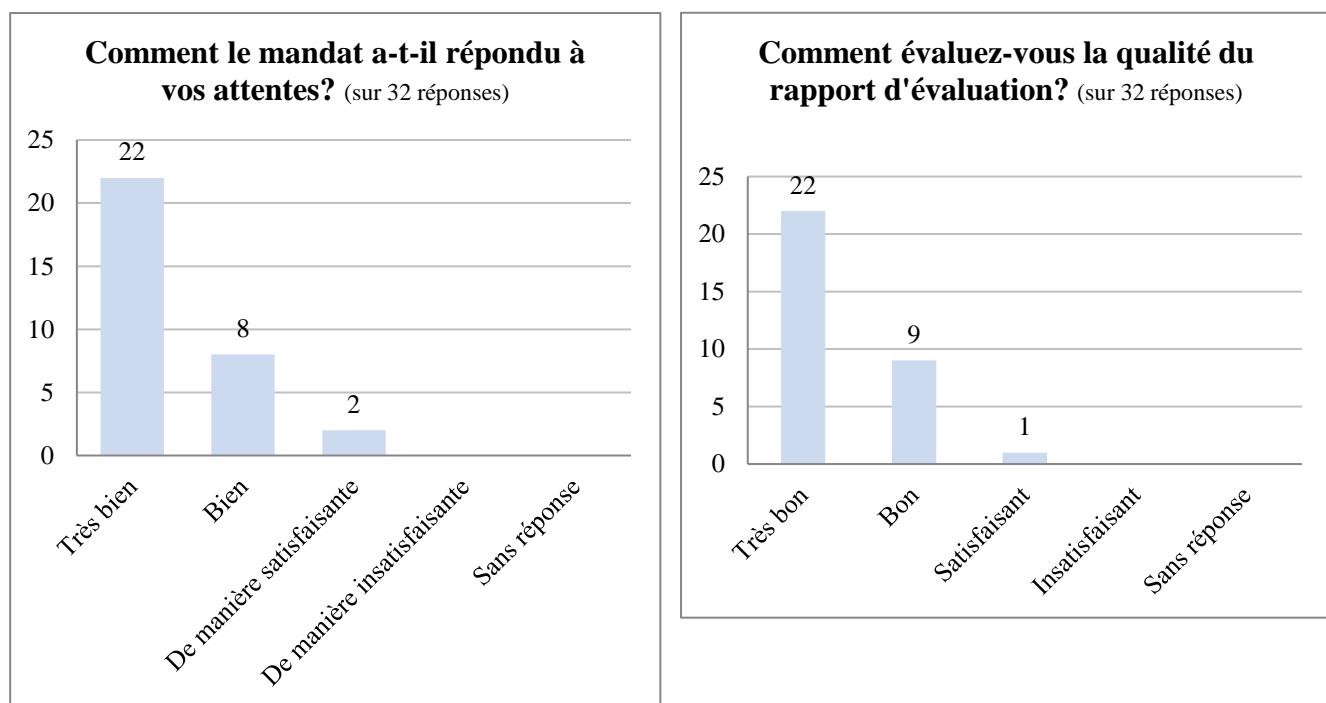
- ORP
- SSR

Profil des bénéficiaires



Enquête de satisfaction

Afin de pouvoir évaluer, et adapter la prestation aux besoins des partenaires, une évaluation anonymisée est demandée à la personne qui a sollicité l'évaluation à la clôture de chaque mandat.



2.2 Formation

- **La formation continue 2017** a été suivie par 188 spécialistes de l'insertion venant des ORP, des services sociaux régionaux et de l'Office AI. Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat en charge de la santé et des affaires sociales, ainsi que M. Olivier Curty, conseiller d'Etat en charge de l'économie et de l'emploi nous ont fait l'honneur d'y participer. Cette journée a permis de présenter le nouveau dispositif CII, et notamment la nouvelle prestation Medval. Elle a également permis de renforcer les liens entre les spécialistes des différentes institutions.
- **La formation initiale** de la CII s'adresse aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices des trois institutions partenaires. Elle a été organisée à une reprise durant l'année écoulée, pour un groupe de 13 personnes. En plus de les familiariser avec les prestations de la CII, elle leur permet aussi de mieux comprendre les cadres institutionnels de leurs partenaires et facilite ainsi les collaborations bilatérales et informelles.
- **Le rôle pédagogique de Medval** : Bien que la prestation Medval soit avant tout une prestation de conseil et un outil d'aide à la décision pour les spécialistes de l'insertion, elle permet également de manière collatérale d'expliquer le cadre, les pratiques et les possibilités des institutions partenaires sur la base d'une situation réelle, et renforce de fait la compréhension mutuelle et le développement d'une culture CII cantonale.

Impressum

Rédaction : Nicolas Gehriger, avec la contribution des personnes suivantes : Laura Besana Uwera, Etienne Guerry, Marco Lepori

Première lecture : Laura Besana Uwera, Charles de Reyff, Mario Fedeli, Etienne Guerry, Hans-Jürg Herren, Marco Lepori, Jean-Claude Simonet

Approbation : Commission cantonale CII

Collaboration Interinstitutionnelle, p.a. Office cantonal de l'assurance-invalidité, Rte du Mont-Carmel 5, Case Postale, 1762 Givisiez
www.fr.ch/cii